

**Statistique de l'emploi au gouvernement fédéral\*.**—L'enquête mensuelle sur l'emploi dans l'administration fédérale, commencé en 1952, englobe tous les fonctionnaires fédéraux (sauf le gouverneur général et les lieutenants-gouverneurs, les ministres de la Couronne et les députés, les juges, les personnes engagées à forfait et les militaires, mais y compris les membres de la Gendarmerie royale du Canada). L'enquête est beaucoup plus complète que la précédente, *Service civil du Canada*, et la comparaison des chiffres de chacune des deux enquêtes appelle de grandes réserves. L'enquête courante comprend deux groupes principaux: 1° les services et corporations ministériels, et 2° les corporations de mandataire et de propriétaire et autres organismes gouvernementaux.

*Services et corporations ministériels.*—Les fonctionnaires de ce groupe sont inscrits aux tableaux 1 à 4; leur traitement est payé sur le Fonds du revenu consolidé. Ce groupe réunit les catégories qui suivent. Les employés "à traitement" annuel, sauf les officiers de navires qui, bien que rémunérés à l'année, sont soumis à un régime particulier en vertu de la loi sur l'administration financière. Le personnel à traitement est employé par les services et corporations ministériels qui sont soumis aux règlements du Trésor et dont les postes sont mentionnés dans le Budget des dépenses ou établis par arrêté supplémentaire du Trésor. Ce groupe embrasse donc les employés assujétis aux dispositions de la loi sur le service civil et les employés à traitement qui font partie du personnel des ministres et sont nommés en vertu d'une loi ou d'un décret du conseil ainsi que les employés à traitement de certains services administratifs non assujétis à la loi sur le service civil.

Les employés "aux taux courants" occupent un emploi constant assujéti à la législation concernant les taux courants et reçoivent le salaire payé pour un emploi similaire dans la région où ils travaillent. Les règlements édictés sous l'empire de la loi sur l'administration financière régissent le troisième groupe, celui des "officiers et équipages de navires".

Ces trois groupes forment ce qu'on pourrait appeler les employés constants de l'État. Il existe un autre groupe, celui des "employés intermittents et autres", qui occupent des emplois non constants.

\* Rédigé à la Division des finances publiques et des transports, Bureau fédéral de la statistique.

### 1.—Employés des services et organismes fédéraux, par mois, années terminées le 31 mars 1958 et 1959

NOTA.—Comprend les ministères, commissions, offices, etc. figurant aux tableaux 3 et 4, mais non les corporations de mandataire et de propriétaire et autres organismes dont les chiffres paraissent au tableau 5.

Année financière et mois	Employés à traitement	Employés aux taux courants	Officiers et équipages de navires	Total	Employés intermittents et autres
<b>1957-1958</b>					
Avril.....	148,404	24,580	2,435	175,419	10,741
Mai.....	149,670	25,821	2,523	178,014	12,218
Juin.....	149,519	28,623	2,601	180,743	12,141
Juillet.....	..	29,006	2,784	..	13,449
Août.....	..	27,745	2,761	..	13,568
Septembre.....	150,096	25,734	2,604	178,434	12,058
Octobre.....	151,491	24,818	2,636	178,945	12,796
Novembre.....	151,758	24,904	2,547	179,209	12,338
Décembre.....	151,949	24,249	2,375	178,573	12,507
Janvier.....	152,771	24,218	2,187	179,176	13,769
Février.....	153,276	24,315	2,126	179,717	13,764
Mars.....	153,759	24,520	2,274	180,553	14,837
<b>1958-1959</b>					
Avril.....	152,944	25,096	2,384	180,424	14,313
Mai.....	155,002	25,787	2,534	183,323	15,061
Juin.....	155,032	27,422	2,654	185,108	15,900
Juillet.....	154,162	28,033	2,675	184,870	16,261
Août.....	154,503	27,136	2,692	184,331	15,511
Septembre.....	153,859	25,295	2,733	181,887	14,849
Octobre.....	153,758	24,344	2,744	180,846	15,857
Novembre.....	153,975	24,195	2,689	180,859	15,348
Décembre.....	154,311	24,111	2,551	180,973	15,693
Janvier.....	154,996	24,303	2,443	181,742	16,424
Février.....	155,726	24,080	2,399	182,205	15,698
Mars.....	156,447	24,085	2,412	182,944	14,965